

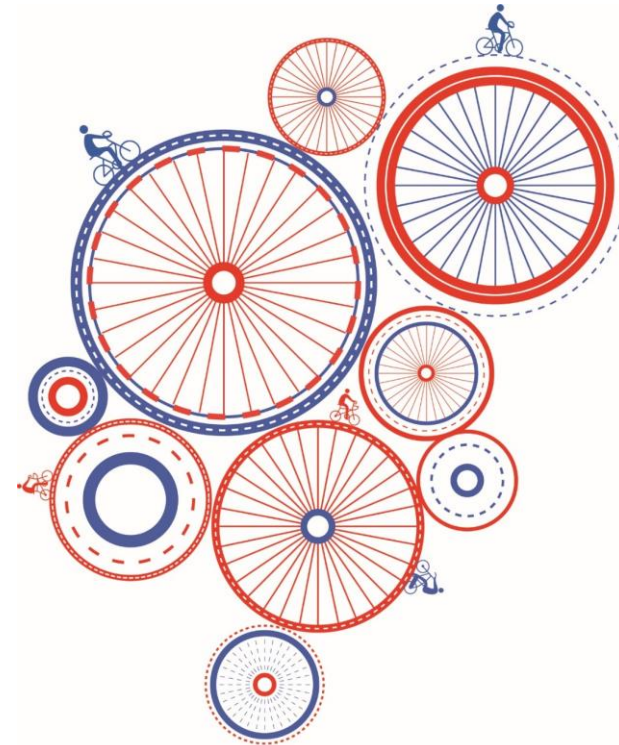


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

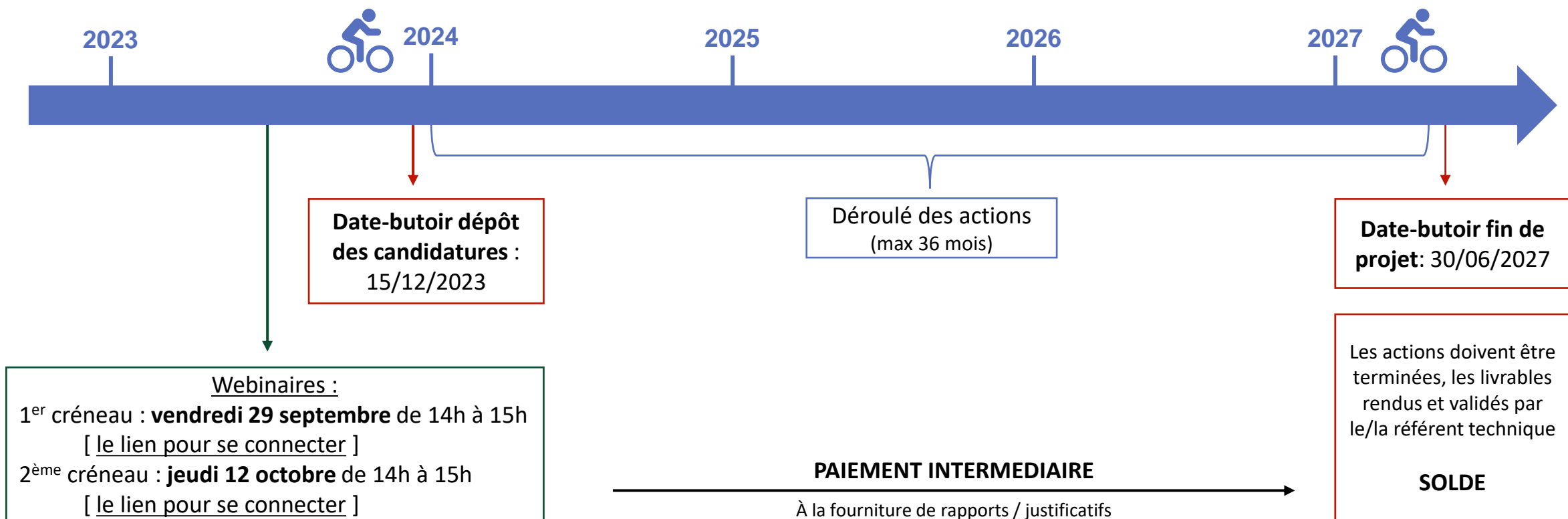
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Programme AVELO 3 et AAP Marche

Webinaire « Sobriété et mobilité »
Réseau ACTIFS



Dispositif de soutien porté par l'ADEME Programme AVELO 3



Axes du programme AVELO-2

4 Axes:

Axe 1 : Schéma Directeur cyclable

Construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables via le financement d'études

Axe 2 : Services vélos

Émergence de services vélos et la mise en œuvre de services innovants

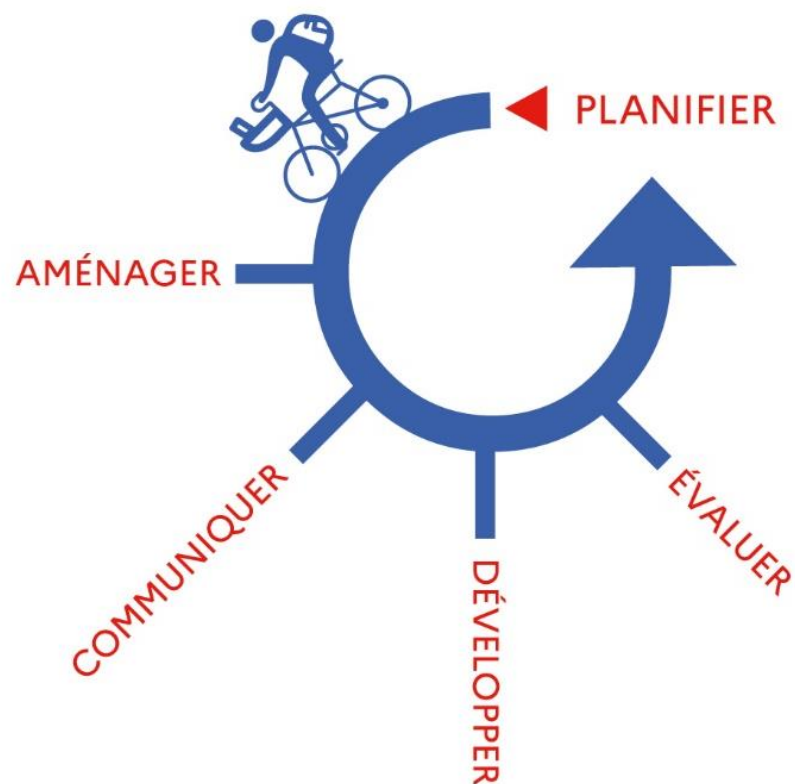
Axe 3 : Animation

Animation et la promotion de politiques cyclables intégrées

Axe 4 : Chargé de mission

Ingénierie territoriale pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire,

Axe 1 - La pierre angulaire pour toute stratégie de développement d'aménagements cyclables



Planification stratégique :

- Schéma directeur « vélo » ou « mobilité actives »
- Des démarches d'expérimentations d'aménagement tactique en lien avec le schéma directeur : aménagements cyclables de transition, fermeture/réaffectation de voirie. Seules les dépenses relatives aux études d'avant-projet et d'évaluation seront éligibles

Planification pré-opérationnelle (MOA – MOE)

Diagnostics

- Diagnostic mobilités actives et plan d'actions pour les établissements scolaires du territoire ou pour l'accès aux commerces, aux services de proximité et aux pôles d'activités du territoire
- Diagnostic et étude de stationnement ou de jalonnement

Evaluation de la politique cyclable et/ou de certains aménagements cyclables

Axe 2 - Soutenir l'expérimentation de services vélo dans les territoires en finançant :

- L'émergence de services vélos dans des territoires qui en sont peu dotés ou dépourvus (prêt de vélos, ateliers de réparations, etc.)
- La mise en œuvre de services innovants (vélos spéciaux : vélos cargos ou pour le transport d'enfants, vélos adaptés aux personnes à mobilité réduite, etc.)
- La mise en œuvre de services favorisant l'intermodalité vélo + transports publics ou mobilité partagée (prêt/location de matériel : vélo pliant, antivol, équipements de sécurité...)

Sont exclus du périmètre d'AVELO2

- **Les dispositifs de vélo en libre-service**
- **Le stationnement sécurisé** : seuls les arceaux simples peuvent être financés par le programme.
 - Des financements sont disponibles jusqu'au 31 décembre 2021 dans le cadre du programme CEE Alveole : <https://programme-alveole.com/>



Axe 3 - Soutenir l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées à l'échelle du territoire en finançant :



- La création de campagnes de communication grand public, particulièrement à destination des publics jeunes.



- L'organisation d'évènements : fête du vélo/ Mai à vélo, challenge de la mobilité, tests de vélos, carto-partie, journée sans voiture...



- L'organisation d'ateliers mobilité à vélo, de séances de remise en selle, notamment auprès des publics jeunes, des séniors, des personnes en recherche d'emploi ;



- Des campagnes d'accompagnement des employeurs pour le développement des mobilités actives auprès des salariés

Axe 4 – Chargé de mission (Hors financement CEE)

Soutenir l'ingénierie territoriale pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire en finançant le recrutement de chargé.es de mission vélo / mobilités actives (statut contractuel) pour mettre en œuvre la politique cyclable :

- Réalisation du schéma directeur cyclable
- Animation / communication
- Développement des services
- Evaluation
- Accompagnement des changements de pratiques sociales et comportement



- Exclusivement si les projets couvrent l'un des axes 1/2/3
- Pour l'Ile-de-France : nous privilégierons l'échelle des intercommunalités

Conditions d'éligibilités

Conditions d'éligibilité : disposer d'un schéma directeur cyclable ou le réaliser au cours du programme

Les collectivités éligibles :

- Non lauréates des AAP AVELO 1 et AVELO2
- Communes <100.000 habitants (avec accord de l'EPCI)
- EPCI <250.000 habitants avec des communes de moins de 100.000 habitants
- Autres EPCI pour des projets exclusivement situés dans les communes de moins de 100.000 habitants
- Départements
- PNR

Dépenses éligibles Axe 1-2-3

- **Maximum éligible** : 100 000€ /axe
- **Montant maximal de l'aide** : 150 000 € par porteur de projet
- **Taux d'aide** : 50% des dépenses éligibles (donc plafond de 50.000€ d'aide par axe)
- **Dépenses éligibles** :
 - Découlant de marchés notifiés après la date de demande d'aide
 - Factures émises à partir de la demande d'aide ; jusqu'au 30/06/2027
 - NB il est important d'avoir des montants appuyés sur des estimations réalistes (guide coût des politiques vélo, devis...)
- **Durée des projets** : maximum 36 mois
 - NB : il est important d'avoir un calendrier prévisionnel de mise en œuvre des actions

Dépenses éligibles

- **Types de dépenses:**

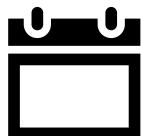
- Eligible: achat d'équipement/fonctionnement, dépenses évènements animation communication...
- Non Eligible: dépenses de personnel fonctionnaire, infrastructures cyclables, stationnement sécurisé...

Exemple :

Projet avec un coût total = 230.000€

- Axe 1: Etude schéma directeur cyclable; coût 50.000€ dont 10K€ frais personnel : dépenses éligibles 40.000€
- Axe 2: Mise en place de stations de gonflage, comptage de vélo, coût 60.000€ de frais d'équipement : 60.000€ éligibles
- Axe 3: Evénements de promotion du vélo / Coût 120.000€ : 100.000€ éligibles
- Aide potentielle: 50% des dépenses éligibles soit 100.000€

Comment candidater ?



Date-butoir dépôt des candidatures : 15/12/2023



Lien pour candidater et texte de l'Appel à Projet :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/20230731/avelo-3-1r-releve>

Programme AVELO

- Webinaires de formation thématique organisés par le CEREMA:
 - Schéma directeur cyclable
 - Quelle gouvernance des politiques cyclables? (compétence mobilité, services vélo)
 - Les fondamentaux d'une voirie cyclable
 - Mobilités actives: quelles obligations législatives et réglementaires?
 - Stratégie vélo : comment animer et communiquer?
- Communauté de lauréats : Framaliste collaborative

Ressources complémentaires



- Etude ADEME sur la mobilité des collégiens :

<https://librairie.ademe.fr/mobilite-et-transport/5801-encourager-et-accompagner-la-mobilite-a-velo-des-collegiens-et-des-lyceens.html>



- Exemples d'actions en direction des QPV :

<https://villes-cyclables.org/mediacenter/uploads/a-pied-et-a-velo-dans-les-quartiers-prioritaires.pdf?version=5c59d433>



- Evaluer le coût d'une politique cyclable :

[https://www.villes-cyclables.org/mediacenter/uploads/guide-le-cout-des-politiques-velo-\(interactif\).pdf](https://www.villes-cyclables.org/mediacenter/uploads/guide-le-cout-des-politiques-velo-(interactif).pdf)

- Autres documents disponibles dans le cahier des charges de l'Appel à projet

AAP Marche du quotidien

Axe 1 : Soutenir des études stratégiques des territoires en faveur de l'intégration de la mobilité piétonne dans leurs politiques publiques

Axe 2 : Soutenir l'expérimentation de projets d'aménagements d'espaces publics en faveur de la marche

Axe 3 : Soutenir l'animation et la communication de politiques de mobilité piétonne

Les modalités de l'AAP Marche du quotidien

- **Taux maximal d'aide :** **50% maximum** du montant total des dépenses éligibles
- **Montant maximal d'aides :** **89 000 €** d'aides par porteur de projet
- **Durée du projet soutenu :** inférieure ou égale à **36 mois**
- **Budget de l'AAP :** **1 M€** pour l'édition 2023

Les territoires éligibles

- Les collectivités territoriales situées en **France métropolitaine et en territoires d'outre-mer** (Département-Région et Collectivités d'outre-mer).
- **Les communes**, sans restriction de taille de population
- **Les EPCI à fiscalité propre :** métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes
- **Les établissements publics territoriaux (EPT) de la Métropole du Grand Paris**

Lien : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/mobilites-actives-partagees-solidaires-accompagner-changement-comportements#>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Merci de votre attention !

ADEME Ile-de-France – pôle VTD

Contact

Matthias Beaufiles-Marquet
Ingénieur Qualité de l'air et Mobilités

Courriel: Matthias.BEAUFILSMARQUET@ademe.fr

Tél : 01 49 01 45 61

